

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE (TPM)**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Compétence particulière liée aux risques majeurs<br><input type="checkbox"/> Connaissance risques majeurs, études, ....<br><input checked="" type="checkbox"/> Information / sensibilisation / formation<br><input checked="" type="checkbox"/> PICS ou organisation spécifique | <input type="checkbox"/> Soutien PCS<br><input type="checkbox"/> Système d'alerte<br><input type="checkbox"/> Autre(s) |
|--|--|

## **DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE**

[www.tpm-agglo.fr](http://www.tpm-agglo.fr)

**Date de création :** 1/01/2002

**Nombre de communes :** 11 communes

**Nombre d'habitants sur le territoire :** 403 743 habitants

**Taille des communes :** 166 442 habitants à 3484 habitants

## **PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE**

**Evénements majeurs ayant touchés le territoire de la structure :**

2003 : Incendies de forêt du massif de la colle noire situé sur les Communes du Pradet et de Carqueiranne

2007 : organisation de la Tall Ship Race

**Compétence particulière liée à la problématique :**  
néant

### **A savoir :**

A la demande du Directeur Général des services de TPM et sous la thématique de la « sécurité du public », une réflexion a été menée sur la possibilité de mutualiser les ressources, matérielles et humaines, existantes dans les collectivités membres.

Un groupe de travail a été constitué début 2007, composé de l'ensemble des chargés de sécurité des communes de la CA TPM.

En novembre 2008, le projet a fait l'objet d'une présentation en bureau communautaire pour institutionnaliser la démarche. Il était indispensable de solliciter un relais politique pour obtenir la reconnaissance du travail accompli et pour structurer le travail futur.

Les points abordés lors de la présentation étaient multiples :

- confirmer l'intérêt de la démarche visant à élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde
- confirmer la désignation du vice-président en charge du PIS
- valider le projet de convention cadre, qui constitue un premier pas avant une éventuelle modification des statuts de la communauté d'agglomération par adjonction de cette compétence facultative
- valider le double principe de solliciter le conseil communautaire et les conseils municipaux pour l'adoption de cette convention
- constituer et réunir le comité de suivi

Fin d'année 2008, la convention cadre a été adoptée par tous les conseils municipaux et par le conseil communautaire.

## **THEMES LIES AUX RISQUES MAJEURS**

### **Connaissance des risques :**

néant

### **Information / sensibilisation / formation :**

- Quelques formations ont été organisées par le premier groupe de travail :
  - Des formations en intra (EDF GDF, PPI Port Militaire)
  - Une formation sur le Plan POLMAR TERRE
- Participation aux actions PCS ville de Toulon.

### **Alerte :**

néant

### **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :**

néant

## **ORGANISATION DE CRISE SPECIFIQUE A LA STRUCTURE**

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PIS) en cours d'élaboration est réalisé en régie.

Le premier groupe de travail a produit quelques éléments simples et à constituer un réseau de partage des informations :

- une fiche information adressée par le Commune siège d'une situation de crise, aux autres communes, en vue de mettre en pré-alerte les collègues avant une éventuelle demande de moyens,
- une fiche inventaire pour recenser tous les moyens disponibles et « partageables » sur le territoire de l'agglomération.

La présentation en bureau communautaire en permis de structurer l'organisation des organes de suivi du projet « Elaboration du PICS ».

Trois niveaux ont été créés afin de garantir la pérennité de la démarche et sa cohérence avec la politique globale conduite par la communauté d'agglomération :

- le comité de suivi

Ce comité est chargé de :

- fixer les orientations générales
- évaluer les actions conduites par le comité de pilotage et les groupes de travail
- assurer le relais institutionnel avec les Communes signataires et les institutions partenaires
- proposer au conseil communautaire les acquisitions de matériels en vue de développer la mutualisation des moyens

#### **A savoir :**

La première réunion du comité de suivi a eu lieu le 19 02 2009.

- le comité de pilotage

Ce comité est chargé de :

- de mettre en œuvre les orientations générales fixées par le comité de suivi
- d'être force de proposition dans les domaines inhérents à la sauvegarde des populations, et notamment, en matière d'organisation opérationnelle, d'élaboration de procédures, de conception des documents supports, d'organisation d'exercices de simulation ...
- de mettre en dynamique le réseau des chargés de sécurité des communes signataires
- d'assurer une veille juridique permanente
- de proposer et organiser des actions de formations en intra et/ou en partenariat avec le CNFPT
- de conduire toutes actions visant à l'élaboration, à l'évaluation et au suivi du Plan Intercommunal de Sauvegarde

- des groupes de travail thématiques

Ces groupes sont constitués par le comité de pilotage qui en fixe les objectifs, la composition et le calendrier de restitution des travaux.

Quatre groupes sont constitués à minima sur les thématiques suivantes :

- synthèse et rédaction
- questions juridiques et financières
- inventaire des risques et des moyens
- techniques et procédures opérationnelles

**A savoir :**

La communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, et notamment la Direction des Transports Terrestres et Maritime, dispose de moyens en matière de logistique de transport et de communication grâce à son réseau TETRA et d'occupation du terrain par la couverture physique du réseau MISTRAL.

**Réseau TETRA :** réseau de téléphonie numérique, indépendant. Il offre une possibilité supérieure au réseau de téléphonie mobile classique en raison de l'impossibilité d'encombrement. Par ailleurs, cette technologie permet de rapatrier des données fixes (exemple : capteurs de crues, analyseur d'air en continu) et de déclencher des signaux d'alerte à chaque dépassement de seuil.

**Réseau MISTRAL :** réseau de véhicules de transport

## **ACTIONS A VENIR / REFLEXIONS EN COURS**

- Programme annuel de stages et de formations concernant la prévention des risques, le traitement des sinistres et la gestion de l'après-crise à l'usage des agents concernés de la CA TPM et de l'ensemble des communes.

- Mise en œuvre des orientations du comité de suivi du PIS

### **CONTACT**

**NOM et prénom :** NEVEU Gilles

**Service/Direction de rattachement :** Pôle aménagement urbain (POAU)

**Fonction :** Chargé de missions

**Coordonnées mail :** [gneveu@tpmed.org](mailto:gneveu@tpmed.org)

**Coordonnées téléphoniques :** 04 94 46 72 46

**Date de recueil des informations :** 01 2009